

Formation préalable à l'obtention de l'habilitation sanitaire

INFORMATIONS PRATIQUES

6 sessions par an :

Se rendre sur le site de l'ENSV-FVI (janvier, mars, mai, septembre, octobre & novembre)

Durée : 5 jours soit 30 heures en présentiel

Lieu : Marcy l'Etoile (69) Rhône

Public ciblé : Vétérinaires ayant obtenu leur diplôme à l'étranger et souhaitant disposer d'une habilitation sanitaire pour exercer en France

Taille du public : 50 places maxi par session

Intervenants / Formateurs :

- Enseignants chercheurs de VetAgro Sup
- Vétérinaires indépendants
- Agents adm. services déconcentrés
- Personnels de laboratoires
- OVVT ou GTV ou OVS

Responsables pédagogiques :

Nathalie SANEROT, ENSV-FVI
Katarina HO VAN BA, ENSV-FVI

Modalités d'inscription :

[Formulaire](#) sur site de l'ENSV-FVI

Tarif : 800 € net

Possibilité de prise en charge employeur via OPCO et FIFPL

Renseignements :

ENSV-FVI
1, avenue Bourgelat
69280 MARCY L'ETOILE
formco@vetagro-sup.fr
04.78.87.39.09

Accessibilité :

Formation généralement accessible pour les personnes à mobilité réduite.
Contacter l'ENSV-FVI pour toute information complémentaire.

CONTEXTE

L'arrêté du 25 novembre 2013 relatif aux obligations en matière de formation préalable à l'obtention de l'habilitation sanitaire contient les dispositions réglementaires nécessaires à l'application de l'article R. 203-3 du code rural et de la pêche maritime pris en application de ladite ordonnance.

LA FORMATION

Objectif général :

A l'issue de cet enseignement, le vétérinaire comprendra les enjeux de la santé publique vétérinaire en France ainsi que son rôle en tant que titulaire d'une habilitation sanitaire. Il pourra mettre en œuvre les missions afférentes en tant que vétérinaire sanitaire. Il connaîtra les acteurs et son positionnement dans ses missions de police sanitaire.

Objectifs pédagogiques :

- Organisation sanitaire : Comprendre le rôle des institutions et la gestion des maladies animales en France.
- Cadre juridique : Identifier les responsabilités du vétérinaire sanitaire et les règles de l'habilitation.
- Missions sanitaires : Appliquer les protocoles réglementaires, effectuer les prélèvements et gérer la police sanitaire.
- Collaboration : Travailler avec les partenaires (DD(ETS)PP, laboratoires, OVS, les éleveurs et les particuliers.
- Prise de décision et suivi : Rendre compte aux autorités et anticiper les impacts des interventions.

Contenu :

- Cours magistraux
- Travaux Pratiques (TP)
- Travaux Dirigés (TD)
- Table ronde

Méthodes pédagogiques :

Exposés, témoignages, travaux dirigés, échanges entre les participants sur les pratiques.

Prérequis :

- Être titulaire d'un diplôme de vétérinaire
- Connaissance préalable des [polycopiés de maladies contagieuses](#) (documents réalisés par les enseignants des unités de maladies contagieuses des écoles nationales vétérinaires françaises)

Niveau de la formation :

Formation à caractère professionnalisant